

La séance a été préparée et conduite par l'Association écoquartier (AE) <http://ecoquartier.ch/> représentée par :

Mme Ada Bernier, coordinatrice, avec l'aide de M. Joël Rochat, président de l'AE qui a conduit la séance.  
Les questions et informations concernant nos thématiques peuvent en tout temps être adressées à la coordination AE à l'adresse [bureau@ecoquartier.ch](mailto:bureau@ecoquartier.ch).

Présences : 14 personnes ont participé en totalité ou en partie à la séance.

La Ville était notamment représentée par :

|                   |                                                                 |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Mme Irina Alvarez | Bureau de développement et projet Métamorphose / BDM            |
| M. Enrique Marti  | Représentant Office de la circulation et du stationnement / OFC |

## SOMMAIRE

1. **Transports publics** / Ligne 20, Ligne transversale, métro, arrêt de bus
2. **Mobilité douce** / Passage piéton, Germaine-Ernst, transit PU-E/PU-D
3. **Trafic motorisé, stationnement, voies de circulation** / Stationnement, parking, horaires de livraison, Migros-CODHA
4. **Divers + date de la prochaine séance** / Plateforme Lausanne-participe / Date de la prochaine séance.

## 1. TRANSPORTS PUBLICS

### 1. Ligne 20

Concernant la ligne 20, deux informations ont été transmises avant la séance par le responsable planification TL par email. Tout d'abord, le 30 septembre prochain, l'arrêt de la ligne 20 à Lausanne-Gare sera déplacé près du rond-point, à côté des lignes 3 et 21 (Quai D), rapprochant le terminus bus de la gare. Dès l'horaire 2026, plusieurs améliorations d'offre sur la ligne 20 sont planifiées : augmentation de la cadence avec passage à 10 minutes en heures de pointe, circulation le dimanche (toutes les 15 minutes) et circulation en soirée (toutes les 15 minutes). **M. Gential** (Bled) s'étonne du délai de 2026 et se demande pourquoi cela n'est pas possible déjà en 2025. En effet, d'après le bureau de Métamorphose, la cadence de la ligne 20 sera déjà augmentée courant 2025. D'après **Joël Rochat** (AE), les CFF sont également en train d'améliorer l'information à l'intérieur de la gare.

### 2. Ligne transversale

Concernant la ligne transversale et la demande qui a été faite par un groupe d'habitant-es à la Municipalité, **Mme Eggli** (Bled) déclare qu'ils n'ont pas eu de nouvelles supplémentaires, mais que les discussions continuent avec la Municipalité. A priori, la ligne transversale ne prendra pas le tracé demandé (via Montelly), mais les discussions sont encore en cours. *Après la séance, Mme Alvarez (BDM) a transmis davantage d'information concernant la ligne transversale. D'après les renseignements obtenus, une mesure 2025 a été proposée au Canton et les travaux pourraient démarrer entre 2028 et 2032.*

### 3. Métro

Au moment de la séance, le Bureau de Métamorphose n'a pas de nouvelles supplémentaires concernant l'avancée du métro. **M. Gential** (Bled) a eu connaissance de crédits d'étude qui ont été votés au Conseil municipal au sujet de la route des Plaines-du-Loup et demande s'il est possible de savoir ce dont il s'agit. Il se demande si cela concerne l'interpellation faite par des habitant-es à la Municipalité au sujet de la planification du PA1, de la réduction sonore et de la pollution. Il aimerait savoir si un réaménagement ou des aménagements transitoires de la route sont prévus, avec pour objectif une réduction du bruit. *Après la séance, Mme Alvarez (BDM) a pu obtenir les renseignements suivants : le crédit d'étude relatif à la route des Plaines-du-Loup servira*

à étudier la future image directrice de la rue en lien avec la réalisation du métro. Cependant, il n'y a pas d'aménagements provisoires prévus en lien avec le métro.

#### 4. Arrêt de bus supplémentaire

Une demande pour un nouvel arrêt de bus au nord du quartier a été apportée par plusieurs habitant-es. En effet, les résident-es du nord du quartier ont le choix entre l'arrêt Blécherette, qui implique deux traversées à feu (dont une est très rapide et nécessite, pour les personnes à mobilité réduite, de s'arrêter au milieu) – et l'arrêt Bois-Gentil qui implique près de 10 minutes de marche en montée. **Mme Alvarez** (BDM) note qu'un tel arrêt ne figure pas originellement dans le plan du quartier, et notamment car la route des Plaines-du-Loup sera, à terme, réaménagée avec l'arrivée du métro. Dès que le projet de métro progressera, le reste des services pourra également se déterminer. Elle a transmis la demande au service MAP (Mobilité piétonne et active) et reviendra vers nous avec des éléments de réponse. **Mme Ruegg** (CODHA) ajoute qu'elle trouve les feux rouges piétons peu réactifs et se demande si cela peut être modulé afin que les feux réagissent plus rapidement lorsqu'un-e piéton-ne appuie. D'après **Mme Joliat** (CODHA), les voitures tiennent peu compte des piéton-nes lorsqu'elles tournent à gauche depuis la Blécherette sur la route des Plaines-du-Loup. Après la séance, **Mme Alvarez** (BDM) précise que la question de l'accessibilité pour les seniors dans le nord du quartier a été transféré au service MAP pour réponse qu'elle nous transmettra.

## 2. MOBILITÉ DOUCE

### 1. Passages piéton

Le passage piéton au niveau du collège des Plaines-du-Loup sera déjà en service en 2024. Il est actuellement en train d'être réalisé. Hors séance, **Mme Alvarez** (BDM) ajoute que des panneaux verticaux lumineux seront installés et que la mise en service de la phase test sera accompagnée d'un monitoring de la progression des bus sur la route des Plaines-du-Loup. Pour sa pérennisation, une procédure légale sera réalisée, si tant est que le fonctionnement soit correct pour tous les modes. NDLR : le passage piéton est en service depuis octobre.

Le passage piéton niveau Bois-Gentil (chemin du Marronnier) provisoire est du à des travaux sur la route des Plaines-du-Loup côté Bois-Gentil. Une question a été posée de savoir si celui-ci pourrait être pérennisé vu son grand usage. **Mme Alvarez** (BDM) va se renseigner. Hors séance, **Mme Alvarez** (BDM) précise qu'une pérennisation nécessiterait un îlot en dur et donc une requalification complète de la voie pour assurer que les gabarits pour les transports individuels motorisés (TIM), bus et vélo sont respectés. Par ailleurs, la visibilité de ce passage piéton n'est pas optimale, car elle est obstruée par un mat des TL et se situe dans un virage. Ce passage pourrait toutefois être reconsidéré au moment de la requalification complète de l'axe en lien avec le métro m3.

### 2. Circulation sur Germaine-Ernst

La circulation sur la rue Germaine-Ernst est toujours jugée problématique par les habitant-es, les éducateurs-rices et les parents, avec encore beaucoup trop de voitures – surtout que cette zone se trouve au centre des divers institutions pour enfants (école, CVE, APEMS). Par email, une question a été posée concernant la possibilité de marquer une limite d'accès, en inscrivant par exemple une ligne de couleur au sol, d'autant que le panneau est partiellement caché par la végétation. **M. Marti** (OFC) note qu'il n'a pas de solution plus concrète pour interdire l'accès à cette zone. Il constate que les véhicules qui circulent sont majoritairement autorisés à le faire, soit parce qu'ils se trouvent dans les horaires de livraison, soit parce qu'ils sont autorisés à titre personnel (par exemple, macaron de Personne à mobilité réduite) ou encore des services publics (La Poste). Pour ces ayants-droits, on ne peut pas intervenir. Il note que le passage est quand même vérifié ponctuellement et que des contraventions sont mises. **Mme Bernier** (AE) ajoute qu'il pourrait être utile de réfléchir aux aménagements

urbains afin notamment d'éviter une ligne droite entre Plaines-du-Loup et Bossons, qui donne l'impression que c'est une route circulaire, d'autant plus qu'elle est souvent utilisée pour rejoindre le parking du Loup.

**Mme Alvarez** (BDM) ajoute que d'après une récente visite, il apparaît que la situation s'améliore petit à petit et que la circulation est relativement sous contrôle. Elle précise qu'une circulaire d'information a été transmise aux gérances pour insister sur le caractère piéton du quartier. *Hors séance, elle a transmis le lien vers le dépliant et propose de l'afficher dans les immeubles et de le faire connaître.* <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/mobilite-et-circulation/moderation-du-traffic/zones-pietonnes.html>

Une question est posée pour savoir s'il est possible de prévoir un sens unique dans ces zones piétonnes. **M. Marti** (OFC) répond que d'après son expérience, cela a tendance à augmenter les risques et la vitesse, car des véhicules risquent tout de même de s'engager en contre-sens et les autres vont plus vite. En principe, dans une zone piétonne, ils évitent de mettre des sens unique.

### 3. Transit PU-E/PU-D

En préambule, **Mme Bernier** (AE) souligne que de nombreux habitant-es et commerces semblent prétextés par la coupure entre la PU-E et la PU-D et notamment pour le passage vers l'école et les commerces alentour, dont certains ont préféré fermer provisoirement. **Mme Alvarez** (BDM) rappelle que la possibilité d'aménager et donc de finaliser les espaces publics dépend de la finalisation des travaux. Les chantiers de l'EMS et de C'Arts'Ouches impactent directement les espaces publics de cette zone. Actuellement, aucun passage piéton n'est prévu, mais une discussion est en cours pour essayer de libérer cette zone dans les plus brefs délais. Elle ajoute qu'au nord du quartier, les discussions ont déjà permis de connecter la PU-A et la PU-B. **M. Rochat** (AE) se demande s'il est possible de prévoir des aménagements à l'instar des passages au milieu du chantier du tram au centre ville. Par exemple, en prévoyant des passages piéton marqués. Il rappelle que s'est aussi posée la question de prévoir l'accès au chantier depuis le chemin des Bossons, mais il semble que les camions auraient des problèmes pour avoir l'angle de giration pour tourner et accéder au chantier. **Mme Alvarez** (BDM) ajoute que la date de fin de chantier se situe courant 2025. **M. Gential** (Bled) se demande pourquoi la piste de chantier ne commence pas plus loin dans le quartier, étant donné que le chantier avance et donc que les véhicules sont de plus en plus petits. Il suggère que le modèle de la piste de chantier pourrait être modifié afin de se concentrer vers la cour de l'EMS au lieu de se positionner au niveau du préau de l'école. **Mme Rigueira** (RP) donne les dernières nouvelles à ce sujet. La possibilité de faire passer les véhicules par le chemin des Bossons a été évoquée, mais pour une question de giration (virage), ce n'était pas possible. L'accès à la cour de l'EMS doit également se faire par la droite. Une solution a été trouvée en PU-A, où un passage piéton a été aménagé à travers. **M. Gential** (Bled) note que la zone résiduelle à traverser n'est plus très longue et se demande si cela justifie de garder une piste de chantier si longue. **Mme Alvarez** (BDM) confirme que la question est réétudiée régulièrement. **Mme Rigueira** (RP) fera un retour à ce sujet au prochain COPIL ou par voie de circulaire.

## 3. TRAFIC MOTORISÉ, STATIONNEMENT, VOIES DE CIRCULATION

### 1. Stationnement

Concernant les places dépose-minute, **Mme Egli** (Bled) annonce qu'une lettre a été écrite à Mme Florence Germond avec une pétition au nom des PMR et de la salle de spectacles pour demander une place dépose-minute. Celle-ci a été inscrite en peinture juste après les vacances scolaires. Elle remercie la Ville pour cela. **Mme Alvarez** (BDM) souligne qu'il y a désormais des déposes-minutes à tous les coins est et ouest et une demande sera faite au SPADOM prochainement pour effectuer la signalétique correspondante. Les déposes-minutes suivants seront plutôt au nord et à l'ouest du quartier. D'après **Mme Egli** (Bled), la place est désormais suffisante pour installer des déposes-minutes et qu'il faut donc insister pour que celles-ci existent.

## 2. Parking

Concernant le parking, **Mme Alvarez** (BDM) précise qu'il n'y a toujours pas de date pour la fermeture du parking du Vélodrome, car elle dépendra de l'avancement de la deuxième étape. **Mme Rigueira** (RP) a demandé le taux de remplissage actuel mais ne l'a pas encore reçu. D'après **M. Rochat** (AE), le taux de remplissage des places de parking de la CODHA est de 24% – il s'agit de demandes provenant de leurs locataires. Il note cependant qu'il reçoit de nouvelles demandes toutes les semaines.

Concernant l'accès au parking du Loup, **Mme Bernier** (AE) fait remarquer qu'il n'y a pas de possibilité de rejoindre le parking du Loup depuis la route des Plaines-du-Loup. Donc celles et ceux qui se sont engagés sur route des Plaines-du-Loup et veulent rejoindre le parking passent finalement par l'intérieur du quartier. Il faut se demander comment informer sur l'accès au parking qui se fait uniquement depuis l'avenue du Grey. Comme le tourner à gauche est interdit depuis la route des Plaines-du-Loup, il manque une signalisation avant la route du Vélodrome pour indiquer l'accès au parking du Loup en montant depuis la ville. Il faut clairement indiquer qu'il faut passer par Grey, car il n'y a pas de possibilité de tourner à gauche.

## 3. Horaire de livraison

**Mme Bernier** (AE) note qu'un flou était resté concernant les motifs de livraison. **M. Marti** (OFC) rappelle que la notion de livraison provient de la loi sur la route. La livraison concerne la dépose de marchandise et de personnes. En revanche, l'autorisation de livraison rend au contraire le transit interdit. Il faut qu'il y ait une manutention, soit de marchandises, soit de personne. Au niveau de la manutention, les véhicules peuvent en principe charger et décharger. En revanche, le véhicule est en infraction si la personne reste et va ensuite boire un café. **Mme Egli** (Bled) comprend que c'est en ordre tant que le livreur bouge, mais se demande si une personne peut aider une autre personne à descendre ou monter. D'après **M. Marti** (OFC), si une personne a besoin d'aide pour déposer, c'est une manutention de la personne, sinon il faut aller sur la place déposer-minute. **M. Gentil** (Bled) se demande si une personne peut déposer ses enfants chez lui durant les horaires dans une zone piétonne. Il pense notamment à la rue de Bourg. **M. Marti** (OFC) répond qu'il y a bien sûr des difficultés de gestion dans les zones piétonnes, où il y a pleins d'ayants-droits. Dans le cas des Plaines-du-Loup, ce n'est pas une réelle zone piétonne. La Ville a souhaité laisser une circulation contrôlée de marchandises et de personnes. Pour **M. Rochat** (AE), il y a là peut-être une réflexion à avoir sur les motifs de livraison. Il note toutefois que le principe reste que dans cette zone, on cherche à éviter le transit.

**Mme Bron** (CODHA) prend la parole pour raconter une situation particulière à la rue de-Cerjat. Dans cette rue, se trouvent un CAT et Unisanté. Il y a en dehors des horaires de livraison des gens qui ont besoin de circuler, par exemple des personnes à mobilité réduite et celles-ci sont parfois amenées par des véhicules privés. À Unisanté, de nombreuses personnes viennent pour des tests et des analyses. Différents acteurs ont différents besoins en matière de mobilité et ce, en dehors des horaires prévus. Il y a aussi vraisemblablement des livraisons de repas à domicile, des soins à domicile (dont le temps est minuté). Ces personnes n'utilisent sûrement pas le parking du Loup. Elle se demande aussi ce qu'il en est des artisans et des dépanneurs qui doivent accéder aux immeubles. **M. Rochat** (AE) précise qu'en dehors des horaires de livraison, les personnes PMR disposant d'un macaron restent autorisés à entrer en véhicules privés. Pour les autres ayants-droits, **M. Marti** (OFC) rappelle qu'il s'agit des services publics, des vélos et de la Poste qui a un régime spécial pour passer en dehors des horaires de livraison. Les CMS et la livraison de repas ne sont pas autorisés à passer en dehors des horaires. En revanche, les taxis doivent respecter les horaires, sauf s'ils transportent une personne qui détient une carte handicapée. Dans ce cas, il/elle a le droit d'accéder hors livraison. D'après **Mme Alvarez** (BDM), le CMS et le CAT ont été informés durant la planification du quartier que celui-ci serait piéton mais accessible aux personnes avec macaron PMR pour déposer. Pour la livraison de tests et de marchandises, ils sont en principe au courant des horaires de livraison.

## 4. Migros-CODHA

L'Association Loutopie (bâtiments CODHA) a informé l'Association écoquartier qu'une lettre a été adressée au Bureau de Métamorphose concernant les livraisons de la Migros. Le BDM a en effet reçu une demande de la Migros

pour obtenir une tranche d'horaire de livraison supplémentaire. Dans la rue de-Cerjat, une tranche supplémentaire entre 14 et 16h sera donc ouverte à la livraison avec un accès pour les véhicules motorisés. Il s'agira d'un sens unique pour une entrée sur la route des Plaines-du-Loup et une sortie sur ch. des Bossons. **Mme Joliat** (CODHA) demande s'il est possible de reconsidérer cette décision. L'Association a en effet écrit une lettre au BDM et M. Dekkil (BDM) a répondu qu'il serait possible d'entrer en matière pour revoir cela. **Mme Bron** (CODHA) ajoute que pendant les travaux de la rue a pris place une situation temporaire qui fonctionne. Elle se demande pourquoi ne pas pérenniser cette situation temporaire due aux travaux, où les véhicules passent directement par l'avenue de Grey. Selon **Mme Alvarez** (BDM), cette situation est provisoire car à terme, la sortie du parking est prévue de ce côté, donc quand la sortie ouvrira, il ne sera plus possible d'y faire circuler des camions. Elle ajoute que la Ville va bientôt répondre au courrier envoyé. **Mme Bron** (CODHA) regrette également que ce soit l'horaire livraison qui soit ouvert à tous les véhicules, plutôt que d'accorder une dérogation à Migros. Cela risque d'augmenter considérablement la circulation en général. Elle se demande s'il est possible de mettre un feu ou une barrière de sortie du parking pour prévoir une circulation alternée entre les camions et la sortie de parking. D'autres exemples existent et cela fonctionne. Elle se demande pourquoi ne pas installer cela en priorité sur l'avenue du Grey pour éviter que les camions Migros ne circulent sur toute la rue de-Cerjat. **Mme Coisne** (SILL) rappelle que même pendant la situation provisoire, la livraison se fait sur la rue de-Cerjat. **Mme Rigueira** (RP) ajoute que la livraison depuis Bossons est problématique à cause de l'angle de braquage compliqué. D'après **Mme Joliat** (CODHA), réduire la zone d'herbe pourrait permettre d'agrandir l'angle de braquage et de faciliter l'accès des camions. **Mme Alvarez** (BDM) va faire suivre la demande et revenir avec des éléments.

#### 4. DIVERS + SYNTHESE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Plusieurs éléments sont présentés en divers. **Mme Bernier** (AE) se demande comment informer les locataires dits du "marché libre" de l'existence des groupes de travail. **Mme Rigueira** (RP) n'en a pas encore discuté au sein de Retraites populaires, mais elle va amener la question.

**Mme Bron** (CODHA) a lu les différents PVs du GT Mobilités et s'est fait la réflexion de savoir où sont les commerçants, notamment les services, les acteurs de la santé, CMS, etc. **M. Rochat** (AE) invite à motiver la participation de ces acteurs et chacun-e peut solliciter leur participation pour les prochaines séances de ce groupe de travail.

**Mme Bron** (CODHA) ajoute aussi qu'elle est dérangée par le transit des bus de la gare routière. Elle a compris que la gare routière sera à terme déplacé sur un autre site, et se demande si ce site est déjà connu. Elle note que le mur de bruit semble amplifié par les nouveaux immeubles et que cela engrange beaucoup de nuisances sonores sur la route des Plaines-du-Loup. **Mme Alvarez** (BDM) répond qu'elle ne connaît pas encore la nouvelle localisation et ne peut donc pas répondre à ce stade.

**Mme Bernier** (AE) rappelle l'existence de la plateforme Lausanne-participe, sur laquelle se trouve désormais une page dédiée au GT Mobilités, où les derniers PVs et les informations essentielles (prochaine séance) se retrouvent. Cela se trouve dans l'onglet Groupes de travail, puis en cliquant sur GT Mobilités. <https://participer.lausanne.ch/assemblees/blecherette>.

Plusieurs points sont à mettre à l'OJ de la prochaine séance :

- Une bilan de fonctionnement du GT Mobilités
- La nécessité et les moyens de faire participer davantage de services/commerçants du quartier au GT Mobilités
- Les moyens de mobiliser et d'informer les habitants non-coopérateurs-rices sur les enjeux de mobilité du quartier

- Un point de situation sur :
  - Transit piéton PUE-PUD
  - Avancée du chantier
  - Cadence de la ligne 20

|                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prochain GT mobilités : le mardi 4 février, 12h30 à 13h45 par zoom</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|

La séance est levée à 13h15.

Compte-rendu : Ada Bernier / Association écoquartier / 24.09.2024